

Vœu à l'attention du Département de l'Isère sur le transport des collégiens

Le Département a décidé, sans concertation avec les autres autorités organisatrices de transport (AOT), de rétablir la gratuité des transports scolaires sur les territoires où il exerce cette compétence dès la rentrée scolaire prochaine.

Cette décision a plusieurs conséquences. Elle instaure une inégalité inacceptable entre les élèves de la Métropole et ceux du reste du Département. Par exemple, selon qu'ils viennent de Chamrousse, où le Département est compétent, ou bien de Vaulnaveys-le-Haut où le transport scolaire relève de la mission du SMTC, les premiers bénéficient de la gratuité tandis que les seconds ne l'ont pas.

Le SMTC a choisi d'appliquer une tarification solidaire basée sur le niveau de revenu des ménages. Nous souscrivons à ce principe de solidarité même si les études dont nous avons récemment eu les résultats montrent bien que les catégories les plus défavorisées, étudiants jeunes adultes, ou ménage aux très bas quotients n'en profitent pas toujours.

De nombreux collégiens, pour se rendre dans leur établissement, doivent prendre les transports en commun qu'ils dépendent de lignes régulières ou de transports spéciaux.

Ainsi, considérant que le Département exerce la compétence collège sur l'ensemble du territoire du Département et, qu'à ce titre, il doit contribuer, avec l'Etat, au bon fonctionnement du système éducatif ;

Considérant que le collège est un moment charnière dans la construction du futur adulte et de son avenir professionnel, et qu'à ce titre, les pouvoirs publics doivent mettre les moyens nécessaires à son épanouissement ;

Considérant que tous les collégiens du Département doivent être traités de façon égalitaire, notamment en ce qui concerne le Pack Rentrée ;

Les groupes de la majorité de Grenoble Alpes Métropole souhaitent que :

- l'ensemble des avantages du Pack Rentrée (gratuité des transports scolaires, chéquier Jeune Isère, aide à la restauration scolaire) soit accordé à tous les collégiens de l'Isère sans discrimination ;
- le Département prenne les mesures financières pour permettre une totale équité de traitement de tous les collégiens de l'Isère.